



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC1-1-2-04

**OBJET : 2025F13 – LOCATION DE VÉHICULES DE SERVICES NEUFS SANS CHAUFFEUR AVEC ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION DE MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC1-1-2-04

OBJET : 2025F13 – LOCATION DE VÉHICULES DE SERVICES NEUFS SANS CHAUFFEUR AVEC ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée dont la date de remise des offres était fixée au 6 janvier 2026 à 12h00, pour la location de véhicules de services neufs sans chauffeur avec entretien pour les services de la Communauté de Commune des Deux Rives.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1¹ du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Base : 3 véhicules de type tourisme électrique pour les services CC2R et 2 véhicules de type tourisme essence Variante exigée : 5 véhicules type tourisme essence
2	5 véhicules utilitaires divers thermiques

La Commission des plis s'est tenue le 16 février 2026 pour le jugement des offres.

LOT 1 : BASE : 3 VÉHICULES DE TYPE TOURISME ÉLECTRIQUE POUR LES SERVICES CC2R, ET 2 VÉHICULES DE TYPE TOURISME ESSENCE
VARIANTE EXIGÉE : 5 VÉHICULES TYPE TOURISME ESSENCE

2 entreprises ont déposé des offres, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS FRAIKIN ASSETS	92700 COLOMBES
Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France	47550 BOÉ 78300 POISSY

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix (location/entretien tout inclus conformément aux clauses de la consultation)	65.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
2.1-Qualité des véhicules conformément aux caractéristiques demandées (fiches techniques notamment)	15.0%
2.2-Cadre de mémoire technique complété et particulièrement sur la livraison/reprise, l'entretien, les moyens mis en œuvre pour l'assistance technique, dépannage et véhicules de remplacement	20.0%

Les offres remises par la SAS FRAIKIN ASSETS (base + variante) sont incomplètes en ce qu'elles ne proposent pas le nombre de véhicules demandés. Selon l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique, elles sont donc irrégulières et ne peuvent être régularisées.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre variante du groupement conjoint Macard SAS – JVM Automobiles et Leasys France est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant estimatif : 70 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France (variante)	Location 36 mois : 49 271,40 €
2	Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France (base)	Location 36 mois : 53 384,04 €
Non classée	SAS FRAIKIN ASSETS (base)	IRRÉGULIÈRE
Non classée	SAS FRAIKIN ASSETS (variante)	IRRÉGULIÈRE

LOT 2 : 5 VÉHICULES UTILITAIRES DIVERS THERMIQUES

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SA PBCE CAR LEASE	31132 BALMA
SAS FRAIKIN ASSETS	92700 COLOMBES
Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France	47550 BOÉ 78300 POISSY

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix (location/entretien tout inclus conformément aux clauses de la consultation)	65.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
2.1-Qualité des véhicules conformément aux caractéristiques demandées (fiches techniques notamment)	15.0%
2.2-Cadre de mémoire technique complété et particulièrement sur la livraison/reprise, l'entretien, les moyens mis en œuvre pour l'assistance technique, dépannage et véhicules de remplacement	20.0%

L'offre de la SA PBCE CAR LEASE est incomplète car elle ne fournit pas de fourgon thermique comme demandé au CCTP. Selon l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique, l'offre est irrégulière et ne peut être régularisée.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du groupement conjoint Macard SAS – JVM Automobiles et Leasys France est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant estimatif : 90 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France	Location 36 mois : 62 642,88 €
2	SAS FRAIKIN ASSETS	Location 36 mois : 97 632,00 €
Non classée	SA PBCE CAR LEASE	IRRÉGULIÈRE

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - Base : 3 véhicules de type tourisme électrique pour les services CC2R, et 2 véhicules de type tourisme essence - Variante exigée : 5 véhicules type tourisme essence : d'attribuer le marché au groupement conjoint MACARD SAS – JVM Automobile et Leasys France pour sa solution variante pour un montant global et forfaitaire de 49 271,40 € HT ;
- pour le lot 2 - 5 véhicules utilitaires divers thermiques : d'attribuer le marché au groupement conjoint MACARD SAS – JVM Automobile et Leasys France pour un montant global et forfaitaire de 62 642,88 € HT ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,


DECIDE

- pour le lot 1 - Base : 3 véhicules de type tourisme électrique pour les services CC2R, et 2 véhicules de type tourisme essence - Variante exigée : 5 véhicules type tourisme essence : d'attribuer le marché au groupement conjoint MACARD SAS – JVM Automobile et Leasys France pour sa solution variante pour un montant global et forfaitaire de 49 271,40 € HT ;
- pour le lot 2 - 5 véhicules utilitaires divers thermiques : d'attribuer le marché au groupement conjoint MACARD SAS – JVM Automobile et Leasys France pour un montant global et forfaitaire de 62 642,88 € HT ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures


Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC



Jean Paul TERRENNE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 MARS 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

AR Préfecture

2025F13 - Location de véhicules de services neufs sans chauffeur avec entretien pour les services de la Communauté de Commune des Deux Rives ATTRIBUTION DE MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC1_1_2_04-DE

Numéro d'acte : 2026BC1_1_2_04

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2026BC1-1-2-04 2025F13 Location véhicules services neufs sans chauffeur avec entretien services de la CC2R AMFS. pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:14:08

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:14:43